

DATE DE CONVOCATION: 1^{er} juin 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le **dix juin** à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent CLEMENTONI, Maire

Etaient présents : Monsieur Laurent CLEMENTONI, Monsieur Yvan MORIN, Madame Nathalie LEVETEAU, Monsieur Francis DURAND, Monsieur Philippe BONNEAU, Monsieur Xavier EVEN, Madame Florence MAZÉ, Madame Ghislaine COURTÉ, Monsieur Laurent LIDOUREN, Monsieur Jean-Pierre PORCHER, Madame Corinne MOUSSY.

Madame Corinne MOUSSY est élue secrétaire.

Ordre du jour :

1. Compte rendu des décisions du Maire (Articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT)
2. Budget communal : décision modificative n°1
3. Adhésion au Groupement de Commandes « POLE ENERGIE CENTRE » pour l'achat de l'électricité
4. Autorisation à Monsieur le Maire de signer, de déposer le permis de construire et de lancer l'appel d'offres pour la construction d'un pavillon
5. Tour de garde des élections Départementales et Régionales
6. Organisation du 13 juillet
7. Compte rendu des Commissions et des Syndicats
8. Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière réunion qui est approuvé à l'unanimité.

Compte rendu des décisions du Maire

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précisant les délégations susceptibles d'être accordées au Maire durant le mandat municipal.
- Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020.
- Vu l'article L 2122-23 du C.G.C.T. stipulant que les décisions prises dans le cadre des délégations accordées doivent faire l'objet d'un compte rendu au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

- Décision n°2/2021 : réfection de la RD 116/13 du hameau de Sermonville jusqu'à l'autoroute confié à Société COLAS FRANCE pour un montant de 41 880,00€ HT.
- Décision n°3/2021 : réfection de la RD 116/13 de la sortie de l'agglomération jusqu'à la limite du village côté « Paponville » confié à Société COLAS FRANCE pour un montant de 41 272,00€ HT
- Décision n°4/2021 : création d'un chemin rue de la Haute Epine confié à Société COLAS FRANCE pour un montant de 9 781,00€ HT

- Décision n°5/2021 : réalisation d'un trottoir en enrobé sur la bande enherbée jouxtant une propriété privée rue des Ouches confié à Société COLAS FRANCE pour un montant de 3 374,40 HT

DELIBERATIONS

BUDGET COMMUNAL - DECISION MODIFICATIVE N°1 – RÉGULARISATION DES ÉCRITURES DE LA FISCALITÉ LOCALE

Monsieur le Maire rappelle que la DDFIP a demandé à la commune, lors de l'élaboration du budget primitif, d'imputer en dépense de fonctionnement le solde (négatif) des prévisions budgétaires de la fiscalité locale soit :

- au compte 739118 du chapitre 014 la somme de 28 561 € en dépense de fonctionnement
- au compte 74834 du chapitre 74 la somme de 208 941 € en recette de fonctionnement.

Après insistance de la part de la commune, la DDFIP a reconnu, après le vote du budget primitif, que les écritures de prévisions budgétaires de la fiscalité locale devaient s'établir ainsi :

- au compte 739118 du chapitre 014 la somme de 400 582 € en dépense de fonctionnement
- au compte 731 du chapitre 73 la somme de 372 021 € en recette de fonctionnement.
- au compte 74834 du chapitre 74 la somme de 208 941 € en recette de fonctionnement.

Monsieur le Maire informe et qu'il est nécessaire, afin de régulariser ces écritures, de procéder à la décision modificative suivante :

Section de Fonctionnement :

Dépense

- Article 739118 : autres reversements de fiscalité + 372 021 €

Recette

- Article 731: impôts locaux + 372 021 €

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **décide** la décision modificative suivante :

Section de Fonctionnement :

Dépense

- Article 739118 : autres reversements de fiscalité + 372 021 €

Recette

- Article 731: impôts locaux + 372 021 €

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES « POLE ENERGIE CENTRE » POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ NATUREL

Le conseil Municipal de Garancières-en-Beauce

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le code de la commande publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'acte constitutif joint en annexe,

Considérant que la commune de Garancières-en-Beauce a des besoins en matière de fourniture et d'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité, et de services associés,

Considérant que les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire, tous membres de l'entente « Territoire d'énergie Centre Val de Loire », ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services associés dont le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEIL, ENERGIE Eure-et-Loir et le SDEI (Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs départements respectifs,

Considérant que la commune de Garancières-en-Beauce au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune de Garancières-en-Beauce sera informée du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir débattu et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** de l'adhésion de la commune de Garancières-en-Beauce au groupement de commandes précité pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité, et les services associés ;
- **Approuve** l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération. Cette décision vaut signature de l'acte constitutif par Monsieur le Maire pour le compte de la commune de Garancières-en-Beauce dès transmission de la présente délibération au membre pilote du département ou coordonnateur,
- **Prend acte** que le coordonnateur du groupement de commande est l'interlocuteur privilégié de la commune de Garancières-en-Beauce pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- **Autorise** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la collectivité, et ce sans distinction de procédures,
- **Autorise** Monsieur le Maire à valider la liste des points de livraison à engager dans les marchés passés dans le cadre du groupement,
- **Autorise** Monsieur le Maire à habilitier le coordonnateur et le syndicat d'énergie de son département à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la collectivité,
- **Autorise** le représentant du coordonnateur à signer les ordres de services, les contrats de fourniture d'énergies et les avenants avec les fournisseurs d'énergies retenus par le groupement de commandes,
- **S'engage** à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergies retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.

CONSTRUCTION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE – DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE ET LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire rappelle :

- la décision du Maire n°03/2020 en date du 17 octobre 2020 confiant à la SACIEL HABITAT sise Chartres (28) pour l'avant-projet de conception pour un contrat de Construction de Maison Individuelle
- la décision du Maire n°01/2021 en date du 26 mars 2021 confiant à la SACIEL HABITAT sise Chartres (28) la réalisation du dossier d'instruction de la demande du permis de construire de la Maison Individuelle

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de déposer la demande de permis de construire et lancer un appel d'offres.

Après débat et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offre par la procédure adaptée
- **charge** Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire

DOSSIER A L'ORDRE DU JOUR SANS DELIBERATION

Tour de garde des élections Départementales et Régionales

Les tours de garde des élections Départementales et Régionales sont constitués.

Organisation du 13 juillet

Le Conseil Municipal décide de ne pas organiser le repas traditionnel du 13 juillet. Il est décidé quand même que le feu d'artifice soit tiré et qu'un verre de l'amitié avec une part de gâteau soient servis.

Compte rendu des Syndicats intercommunaux et Commissions

SICTOM

Monsieur DURAND fait part de la réunion du SICTOM du 6 avril 2021 au cours de laquelle a été voté le BP, le CA et le Compte de gestion. Il informe une augmentation de la levée supplémentaire pour les bacs à partir de 240l.

Il indique également

- une augmentation de partie incitative pour les logements qui n'ont pas déclarés de bacs (32 logements)
- en cas de dépôt sauvage, les communes ont la possibilité de retirer une carte pour les déposer en déchèterie

Commission cimetière

Les membres de la commission cimetière, Monsieur BONNEAU, Monsieur PORCHER et Madame MOUSSY font part de leur avancée pour la numérisation du cimetière.

Commission Culture / Tourisme

Monsieur LIDOUREN fait le compte rendu de la commission Culture et Tourisme de la CCCB au cours de laquelle a été présenté les points suivants :

- l'école de musique intercommunale :
 - 3 pôles Voves, Janville et Orgères. 176 élèves inscrits, 14 professeurs pour une dépense de 250 000 € pour des recettes de 52 000 €. Le déficit est pris en charge de la CCCB.
 - Point sur les tarifs. Une interrogation est faite pour une ouverture à l'éveil musical pour les enfants en âge de la GS/CP sur Voves et Janville
 - Intervention dans les écoles pour inciter les inscriptions
- Présentation de la salle culturelle
- Collecte de la taxe de séjour : une taxe perçue depuis le début de l'année de seulement 200 €. Le territoire n'est pas une zone attractive et la période du COVID n'a pas permis non plus une hausse de nuitée. (420 nuitées sur 52 logements recensés)

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal
 - du courrier des Restos du Cœur remerciant la commune pour la subvention de 1 500 €
 - Du projet d'extension de la ZA Dièpe. Une promesse de vente est signée avec chaque propriétaire concerné
 - Du projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Rambouillet qui prévoit la création d'une ZA à Allainville aux Bois
 - D'une discussion au sein de la CCCB qui entraînerait le versement de la taxe d'aménagement à la commune pour les constructions sur la zone UX créée avant l'entrée à la CCCB
 - Des courriers d'ENEDIS que les habitants ont reçu pour l'installation des nouveaux compteurs « linky ». La préfecture a adressé un courrier aux maires des communes dans lequel Madame la Préfète indiquait que tout acte (délibération et arrêté) interdisant l'installation serait illégal.
- Madame LEVETEAU propose que les concerts annulés en 2020 soient réalisés le 18 septembre 2021 pour le groupe Accord'Age et le 23 octobre 2021 pour le groupe Juke Box. Le Conseil donne son accord.
- Monsieur EVEN indique qu'il a assisté au tirage au sort du jury d'assise. La commune n'a pas été tirée.
- Monsieur EVEN informe que le géomètre est intervenu pour le métré de la propriété Bugar.
- Monsieur EVEN informe pour l'aménagement fleuri du village que la plantation des rosiers sera faite la semaine prochaine et que les autres plantations seront réalisées à la rentrée.
- Madame COURTÉ informe des difficultés pour avoir une réponse des entreprises pour l'empoissonnement de la mare rue du Gault.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Le Maire,
Laurent CLEMENTONI

1^{er} Adjoint au Maire,
Yvan MORIN

2^{ème} Adjoint au Maire,
Nathalie LEVETEAU

3^{ème} Adjoint au Maire,
Francis DURAND

Conseiller Municipal,
Philippe BONNEAU
Absent excusé

Conseiller Municipal
Xavier EVEN

Conseiller Municipal,
Florence MAZÉ

Conseiller Municipal,
Laurent LIDOUREN

Conseiller Municipal
Ghislaine COURTÉ

Conseiller Municipal,
Jean-Pierre PORCHER

Conseiller Municipal,
Corinne MOUSSY